

HONORAIRES DE TRANSACTION

A COMPTER DU 05/07/2017

Habitations et terrains : A la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 50.000€	forfait de 6.000€ TTC
De 50.001€ à 70.000€	10% TTC
De 70.001€ à 90.000€	9% TTC
De 90.001€ à 120.000€	8% TTC
De 120.001€ à 149.900€	7% TTC
De 150.000€ à 169.999€	6% TTC
De 170.000€ à 189.999€	5.5% TTC
De 190.000€ à 349.999€	5% TTC
De 350.000€ à 449.999€	4.5% TTC
Au-delà de 500.000€	4% TTC

EXPERTISES ET ESTIMATIONS

D'habitation :	150,00€ TTC
Commerciale	450,00€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION

A COMPTER DU 05/07/2017

LOCATIONS A USAGE D'HABITATION :

Prestations à la charge du locataire	Frais d'agence		
	S.H. ≤ 50.99 m ²	51 à 88.99 m ²	Au-dessus :
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8€ TTC/m ²	7€ TTC/m ²	6€ TTC/m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Rédaction de bail seule	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²

Pour information, plafonnement "Loi Alur":

Honoraires de visite, de constitution de dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m² maximum

+ Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² maximum

Honoraires à la charge du bailleur : identiques

BAUX NON HABITATION, NON COMMERCIAUX

(ex. parkings, garages, etc.)

L'équivalent HT d'un mois de loyer TTC par lot objet de la location

BAUX COMMERCIAUX ET PRECAIRES, BAUX PROFESSIONNELS

RENOUVELLEMENT DE BAUX COMMERCIAUX

11% HT du loyer annuel TTC - MINIMUM 1250.00 € HT